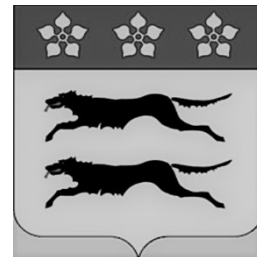


MOREY *INFO...*



27 MAI 2020

Bonjour à toutes et tous,

C'est donc ce 27 mai dernier, réunis dans la Salle du Cellier de Dionysos afin d'assurer la distanciation sanitaire nécessaire, que l'ensemble du Conseil nouvellement élu s'est réuni afin d'élire le maire et les Adjointes (es) à bulletin secret.

Très fier d'avoir été élu par 13 voix et 2 bulletins blancs, c'est avec une certaine émotion que m'adressant à Gérard Tardy, Maire sortant, j'ai lu le début d'un discours d'un ancien maire de Morey à l'adresse de son prédécesseur.

Nous sommes le 27 janvier 1816 sous la restauration....

Discours de Monsieur MOLIN-VIRELY élu Maire de Morey en remplacement de Monsieur Moyne-Bouchard.

« Appelé par Monsieur le Préfet aux fonctions de Maire de cette Commune je dois avant tout témoigner à mon prédécesseur la vive satisfaction que j'éprouve et que je suis certain vous partagez avec moi, des soins infatigables qu'il s'est donné pour l'Administration des affaires de cette commune.

Qu'il me soit donc permis ce soir de l'en remercier et surtout le féliciter, après tant d'orages qu'il a essuyé, du repos qu'il vient d'obtenir... »

De ce discours il ressort que déjà à l'époque la fonction de Maire n'était pas forcément la plus aisée mais sachez toutes et tous que les orages seront de ma part abordés avec sérénité et sans crainte.

Ce mandat débute de manière étrange, dans une conjoncture qui rendra sans nul doute difficile la vie de beaucoup de nos concitoyens.

Il faudra avec toute l'équipe municipale être à la hauteur et toujours être à l'écoute et au service de nos Concitoyennes et Concitoyens.

Je sais aussi qu'il faudra se battre contre des certitudes et parfois faire face à de l'incompréhension.

Je sais que je peux compter sur une équipe solide et unie.

Sachez toutes et tous, chers concitoyens de notre belle Commune, que vous pourrez aussi compter sur moi et l'ensemble des élus.



25 années au service de notre
Commune et de ses Habitants...

MERCI à toi Gérard.

Le Maire,
Jean-Luc Rosier

Extrait du compte-rendu du conseil municipal du 27 mai 2020

INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal de la Commune de Morey-Saint-Denis étant réuni pour cause de crise sanitaire au Cellier de Dionysos, place Saint-Vincent, légalement convoqué, le mercredi 27 mai 2020 en réunion ordinaire, à 19 heures 30 minutes, sous la présidence de Monsieur **Gérard TARDY**, Maire sortant.

ELECTION DU MAIRE

L'élection municipale du 15 mars 2020 a abouti au renouvellement de l'intégralité du conseil Municipal. Il appartient au Maire sortant, monsieur Gérard TARDY, de procéder à l'installation de l'assemblée suite aux résultats des élections du 15 mars 2020. Monsieur TARDY cède la présidence de la séance à Monsieur Jean-Luc ROSIER, doyen d'âge, qui procède à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 15 conseillers présents, et a constaté que la condition du quorum posée à l'article L 2121-17 du CGCT était remplie.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-1 à L.2122-17, M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Candidat : **Jean-Luc Rosier**

nombre de bulletins	15
bulletins blancs ou nuls	2
suffrages exprimés	13

M. **Jean-Luc ROSIER** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire et prend la présidence de la séance.

DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-2 ;

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE la création de **3 postes** d'adjoints au Maire.

ELECTION DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-7 ;

Considérant que le conseil municipal a créé 3 postes d'adjoints au maire.

Election du 1^{er} Adjoint

Candidat : **Nadine DUPREY**

nombre de bulletins	15
bulletins blancs ou nuls	2
suffrages exprimés	13

Madame **Nadine DUPREY** a été déclarée 1^{ère} adjointe et installée immédiatement.

Election du 2^{ème} Adjoint

Candidat : **Nathalie DZYGA GOUVERNET**

nombre de bulletins	15
bulletins blancs ou nuls	1
suffrages exprimés	14

Madame **Nathalie DZYGA GOUVERNET** a été déclarée 2^{ème} adjointe et installée immédiatement.

Election du 3^{ème} Adjoint

Candidat : **William SCHMITT**

nombre de bulletins	15
bulletins blancs ou nuls	2
suffrages exprimés	13

Monsieur **William SCHMITT** a été déclaré 3^{ème} adjoint et installé immédiatement.

COVID 19

C'est plus de 1200 masques lavables 50 fois que nous avons distribués dans les boîtes aux lettres des habitants de notre Commune.

Cents masques pour enfants sont encore disponibles aujourd'hui.

Merci de faire la demande par mail à :
mairie-morey@orange.fr

Ou bien par téléphone aux heures d'ouverture du secrétariat : 03 80 34 32 77

PRENEZ SOIN DE VOUS !

Proclamation du tableau officiel

Qualité	Nom et prénom	Date de naissance	Fonction	Suffrages obtenus
Monsieur	ROSIER Jean-Luc	02.10.1947	Maire	
Madame	DUPREY Nadine	03.10.1964	1 ^{er} Adjoint	
Madame	DZYGA-GOUVERNET Nathalie	03.03.1966	2 ^{ème} Adjoint	
Monsieur	SCHMITT William	20.12.1971	3 ^{ème} Adjoint	
Madame	MORIN Marie-Christine	11.02.1961	Conseiller	261
Monsieur	GUILLEMAUX Stéphane	12.02.1985	”	247
Monsieur	PUVIS de CHAVANNES Cédric	28.07.1972	”	246
Monsieur	ROGER Christophe	06.11.1969	”	243
Monsieur	MODIN Jean-Baptiste	13.07.1984	”	243
Madame	ROUSSEL Anne	10.10.1976	”	238
Monsieur	REMONDET Gérard	18.07.1963	”	234
Monsieur	SANCHEZ Maria	15.05.1962	”	232
Monsieur	MAGNIEN Stéphane	31.08.1980	”	228
Monsieur	MONSENERGUE Fabrice	17.06.1983	”	193
Madame	PEIRAZEAU Carmen	14.04.1950	”	184

Les délégués communautaires étant pris dans l'ordre du tableau, Monsieur Jean-Luc ROSIER (titulaire) et Madame Nadine DUPREY (suppléante) sont désignés pour représenter la commune auprès de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges.

1 . DÉLÉGATIONS DU MAIRE

Du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les dispositions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi démocratie de proximité du 27/02/2002 permettent au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans le souci de faciliter l'administration des affaires communales, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **(monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote),**

DECIDE de confier à monsieur le Maire, pour la durée du présent mandat, les délégations suivantes :

- 1° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre afférentes ;
- 2° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 3° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

4° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

5° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

6° D'exercer, au nom de la commune le droit de préemption défini par l'article [L. 214-1](#) du code de l'urbanisme sur l'ensemble du territoire communal;

7° De prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de services dont le montant n'excède pas le seuil fixé pour les marchés en procédure adaptée ainsi que pour les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du contrat initial supérieure à 5,00 % lorsque les crédits nécessaires sont inscrits Budget.

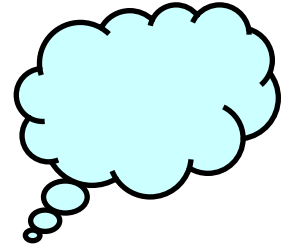
8° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre

2 . QUESTIONS DIVERSES

-

Date du prochain Conseil le 10/06/2020.
Séance levée à 20h10.
Affiché le 28 mai 2020.

Bon à savoir ...



NOUVEAUX HORAIRES DECHETTERIE DE BROCHON :

	ETE	HIVER
Lundi	14H00-18H00	14H00-17H00
Mardi	08H30-12H00	08H30-12H00
Mercredi	08H30-12H00 14H00-18H00	08H30-12H00 14H00-17H00
Vendredi	14H00-18H00	-
Samedi	08H30-12H00 14H00-18H00	08H30-12H00 14H00-17H00



VOUS POUVEZ DEMANDER A CE QUE LE BULLETIN VOUS SOIT COMMUNIQUÉ PAR MAIL

C'est une démarche liée au Développement Durable mais aussi aux contraintes économiques actuelles.

Pour en faire la demande, rien de plus simple.

Il vous suffit de nous adresser un mail à l'adresse suivante :

mairie-morey@orange.fr

Le prochain conseil aura lieu le mercredi 10 juin 2020 à 19h00.

Pour des raisons sanitaires, il se tiendra au Cellier de Dionysos. Seul un public restreint sera admis.

Horaires Secrétariat de Mairie	Horaires de l'Agence Postale	Communauté de communes de Gevrey-Nuits
Mardi de 10h00 à 12h00 Mercredi de 10h00 à 12h00 Jeudi de 10h00 à 12h00	Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 09h00 à 11h00 et 14h00 à 15h50 Mercredi de 09h00 à 11h00 et de 17h00 à 19h00	Eau et assainissement : 03 80 62 01 42 Service déchets : 03 80 51 01 71 Centre socioculturel : 03 80 51 81 11 Ecole de musique : 03 80 34 38 40